

AG FI
Société par actions simplifiée
au capital de 2 350 000 euros
Siège social : 1020, Avenue Joliot Curie
30900 NIMES
438 381 048 RCS NIMES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2026

RESOLUTION 2 : AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 226 018 euros de la manière suivante :

Dotation aux réserves :

- **Dotation aux autres réserves, soit 123 868 euros**

Dividendes :

- **A titre de dividendes soit 1 102 150 euros.**

Montant - Mise en paiement

Le dividende unitaire est donc de 4,69euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

En conséquence, le compte des capitaux propres se présentera désormais comme suit :

Capital social.....	2 350 000 euros
Réserve légale.....	235 000 euros
Autres réserves.....	1 004 519 euros
TOTAL.....	3 589 519 euros

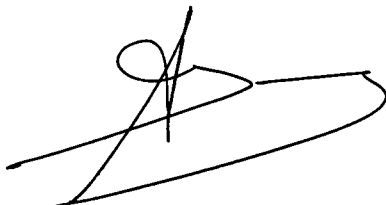
Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Dividendes	Revenus non éligibles à l'abattement
30/09/2024	1 200 850 €	1 200 850 €
30/09/2023	1 200 850 €	1 200 850 €
30/09/2022	876 550 €	876 550 €

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



copie certifiée a fin

BILAN ACTIF

SAS AGFI

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

	Valeur au 30/09/2025			% de	Valeur au	% de
	brute	amort. & dépréc.	nette	l'actif	30/09/2024	l'actif
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						0,01
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences,	34 539	34 405	133		533	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				3,16		3,94
Terrains						
Constructions	563 061	411 677	151 384		188 940	
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	102 590	97 580	5 010		7 620	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				77,14		85,02
Participations	3 427 188	90 635	3 336 553		3 310 222	
Créances rattachées à des particip.	1 387 592	903 847	483 745		936 874	
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	5 514 970	1 538 145	3 976 825	80,30	4 444 189	88,97
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes						
Créances (2)				2,50		3,68
Créances Clients et comptes ratt.	81 701		81 701		83 594	
Autres créances	42 223		42 223		100 360	
Charges constatées d'avance	7 254		7 254		6 910	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	844 553		844 553	17,05	360 098	7,21
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	975 731		975 731	19,70	550 963	11,03
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	6 490 701	1 538 145	4 952 556	100	4 995 152	100
(2) Dont à moins d'un an		131 178				

BILAN PASSIF

SAS AGFI

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

		Valeur au 30/09/2025	% du passif	Valeur au 30/09/2024	% du passif
Capital (dont versé : 2 350 000)		2 350 000	47,45	2 350 000	47,05
Primes d'émission, de fusion, d'apport					
Écarts de réévaluation					
Écart d'équivalence					
Réserves			22,53		11,18
Réserve légale		235 000		235 000	
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves		880 651		323 414	
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		1 226 018	24,76	1 758 087	35,20
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	(I)	4 691 669	94,73	4 666 502	93,42
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS	(II)				
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		932	0,02	879	0,02
Emprunts et dettes financières diverses					
Instruments financiers à terme					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		10 495	0,21	19 863	0,40
Dettes fiscales et sociales		211 230	4,27	186 828	3,74
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		38 229	0,77	121 080	2,42
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES (1)	(III)	260 887	5,27	328 650	6,58
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV)	4 952 556		4 995 152	100
(1) Dont à moins d'un an		260 887			

COMPTE DE RÉSULTAT

SAS AGFI

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

		Valeur au 30/09/2025	Valeur au 30/09/2024	Variation	
				en valeur	en %
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue		491 628	581 236	-89 608	-15,42
Montant net du chiffre d'affaires		491 628	581 236	-89 608	-15,42
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions			3 333	-3 333	-100,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			14 377	-14 377	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.					
Autres produits		735		735	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	(I)	492 363	598 945	-106 583	-17,80
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises					
Variation de stocks					
Achats de matières premières et autres appro.					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes		164 452	182 191	-17 739	-9,74
Impôts, taxes et versements assimilés		8 159	8 045	115	1,42
Salaires		208 717	215 873	-7 155	-3,31
Cotisations sociales		76 398	85 639	-9 241	-10,79
Dotations aux amortissements et aux dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		42 883	46 493	-3 610	-7,76
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées					
Autres charges			3	-3	-100,00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(II)	500 609	538 244	-37 634	-6,99
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(I-II)	-8 247	60 702	-68 949	-113,59
QP de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée	(III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré	(IV)				
Produits financiers					
De participation (2)		1 200 000	1 695 334	-495 334	-29,22
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé		70 281	114 351	-44 070	-38,54
Autres intérêts et produits assimilés (2)		114	132	-18	-13,79
Reprises sur dépréciations et provisions		26 331	4 491	21 840	486,31
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(V)	1 296 726	1 814 308	-517 582	-28,53

COMPTE DE RÉSULTAT

SAS AGFI

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

	Valeur au 30/09/2025	Valeur au 30/09/2024	Variation	
			en valeur	en %
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	42 496	49 581	-7 085	-14,29
Intérêts et charges assimilées (3)	13 333	38 636	-25 303	-65,49
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	55 829	88 217	-32 388	-36,71
2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	1 240 897	1 726 091	-485 194	-28,11
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 232 651	1 786 793	-554 142	-31,01
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	6 633	28 706	-22 073	-76,89
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	1 789 089	2 413 254	-624 165	-25,86
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	563 071	655 167	-92 095	-14,06
BÉNÉFICE OU PERTE	1 226 018	1 758 087	-532 069	-30,26
(2) Dont produits concernant les entités liées	1 270 281	1 809 685		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées	10 260	35 934		

ANNEXE COMPTABLE

SOMMAIRE ANNEXE

SAS AGFI

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

	Choix
Règles et méthodes comptables (831-1, 831-2, 831-3, 831-4)	Produite
Tableau des immobilisations (832-1, 832-2)	Produite
Tableau des amortissements (832-1, 832-2)	Produite
Filiales et participations (832-5)	Produite
Etat des échéances des créances (832-9)	Produite
Composition du capital social (832-11)	Produite
Etat des provisions (832-13, 832-14)	Produite
Etat des échéances des dettes (832-15)	Produite
Comptes de régularisation passif (832-17, 832-19)	Produite

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

SAS AGFI

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 30/09/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général..

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisations des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

En application du règlement de l'ANC 2022-06, les produits comptabilisés jusqu'au 30 septembre 2024 en transferts de charges ont été classés au débit des comptes de charges auxquels ils se rapportent pour l'exercice clos le 30 septembre 2025.

Le montant des transferts de charges de l'exercice clos le 30/09/2025 et comptabilisés diminution des charges sociales se sont élevés à 1 647 €

Les indemnités d'assurances ont été reclassées dans des comptes "autres produits d'exploitation" pour un montant de 727 €

Suite à la modification du comparatif N-1 (en raison des seuls reclassements de présentation nécessaires pour les adapter au nouveau modèle), le bilan et le compte de résultat du 30 septembre 2024 tel qu'arrêtés et publiés font partie intégrante de l'annexe.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

Les dépenses des frais externes afférents aux formations sont comptabilisées en charges.

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

SAS AGFI

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

Les dépenses des frais externes afférents aux formations sont comptabilisées en charges.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

Les titres des sociétés contrôlées de manière exclusive en application de l'article 221-4 sont évalués au coût historique.

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Détermination des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SAS AGFI

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	34 539		
TOTAL	34 539		
Immobilisations corporelles			
Constructions sur sol d'autrui	563 061		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	106 498		2 317
TOTAL	669 560		2 317
Immobilisations financières			
Autres participations	5 225 413		
TOTAL	5 225 413		
TOTAL GENERAL	5 929 512		2 317

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SAS AGFI

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

	Diminution par virt poste	par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			34 539	
TOTAL			34 539	
Immobilisations corporelles				
Constructions sur sol d'autrui			563 061	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		6 225	102 590	
TOTAL		6 225	665 651	
Immobilisations financières				
Autres participations		410 632	4 814 781	
TOTAL		410 632	4 814 781	
TOTAL GENERAL		416 858	5 514 971	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SAS AGFI

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles	3 ANS	LINEAIRE	34 005	400		34 405
TOTAL			34 005	400		34 405
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol d'autrui	15 ANS	LINEAIRE	374 121	37 556		411 677
Matériel de bureau, informatique	3 ANS	LINEAIRE	98 878	4 927	6 225	97 580
TOTAL			473 000	42 483	6 225	509 258
TOTAL GENERAL			507 005	42 883	6 225	543 663
			Diminution de l'exercice	Ventilation		
				transf. à l'actif circ	éléments cédés	mise hors service
Immobilisations corporelles						
Matériel de bureau, informatique & mobilier			6 225			6 225
TOTAL			6 225			6 225
TOTAL GENERAL			6 225			6 225

FILIALES ET PARTICIPATIONS

SAS AGFI

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

Informations financières

Filiales et participations

Informations financières	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus (4)		Montant net des prêts et avances consentis par la société (4) (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (5) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)
			Brute	Nette					

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)

1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)									
STE EXPLOITATION ALAIN MANJARR - 0 QUARTIER ZI TUBER 30120 AVEZE - 400024923	701 567	100,00	853 846	764 161	2 924		1 204 801	176 332	150 000
NIMES VI - 1020 AVENUE JOLIOT CURIE 30900 NIMES - 421993072	3 728 937	100,00	1 941 215	1 941 215	284 732		18 515 267	810 526	800 000
MG LOC - 1020 AVENUE JOLIOT CURIE 30900 NIMES - 423295013	6 373 388	100,00	81 051	81 051			3 948 246	328 183	100 000
CEVENNES POIDS LOURDS - 72 AVENUE JEAN PHILIPPE RAMEAU 30100 ALES - 479521668	740 890	100,00	481 954	481 954	196 007		3 319 777	152 463	150 000
EVA - 1020 AVENUE JOLIOT CURIE 30900 NIMES - 479413429	-872 050	95,00	950		903 847		75 733	-8 343	
GARAGE DEPETRI - 225 AVENUE JEAN MONNET 30300 BEAUCAIRE - 421399999	673 935	70,00	63 672	63 672	82		935 185	76 217	
A. TOTAL DES FILIALES			3 422 688	3 332 053	1 387 592				1 200 000

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

FILIALES ET PARTICIPATIONS

SAS AGFI

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

Informations financières

Filiales et participations

Capitaux propres (1) (2)	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus (4)	Montant net des prêts et avances consentis par la société (4) (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (6) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)
		Brute	Nette				

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

ETAT DES CRÉANCES

SAS AGFI

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	1 387 592		1 387 592
Actif circulant			
Autres créances clients	81 701	81 701	
Impôts sur les bénéfices	40 481	40 481	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 742	1 742	
Charges constatées d'avance	7 254	7 254	
TOTAL	1 518 770	131 178	1 387 592

CAPITAL SOCIAL

SAS AGFI

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	235 000,00	10
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	235 000,00	10

ETAT DES PROVISIONS

SAS AGFI

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Dotation reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations titres de participation	116 966		26 331	90 635
Sur immobilisations autres immobs financières	861 352	42 496		903 847
TOTAL	978 318	42 496	26 331	994 482
TOTAL GÉNÉRAL	978 318	42 496	26 331	994 482
Dont dotations & reprises financières		42 496	26 331	

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SAS AGFI

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	932	932		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 495	10 495		
Personnel et comptes rattachés	135 346	135 346		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	64 124	64 124		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 251	7 251		
Autres impôts et taxes assimilées	4 510	4 510		
Groupes et associés (2)	38 229	38 229		
TOTAL	260 887	260 887		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

SAS AGFI**Du 01/10/2024 au 30/09/2025**

CHARGES À PAYER

Montant

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

932

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

5 561

Dettes fiscales et sociales

187 873

TOTAL

194 366

SAS AGFI

**Rapports du
Commissaire aux Comptes**

Exercice clos le 30/09/2025

Groupe Sully SARL

Aéropole Pau-Pyrénées
Route de l'Aéroport
64121 Serres-Castet - France
T +33 (5) 59 33 73 73
F +33 (5) 59 33 73 74

Clos des Dominicaines
Avenue Belzunce
64130 Mauléon - France
T +33 (5) 59 28 33 98
F + 33 (5) 59 28 68 84

E contact@groupe-sully.fr
SI www.groupe-sully.fr

Serres-Castet, le 17 mars 2026

S.A.S. A G F I

1020 Avenue Joliot Curie
30931 NIMES Cedex 9

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS AGFI relatifs à l'exercice clos le 30/09/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS AGFI à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

a) *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Groupe Sully SARL

Aéropole Pau-Pyrénées

Route de l'Aéroport

64121 Serres-Castet - France

T +33 (5) 59 33 73 73

F +33 (5) 59 33 73 74

Clos des Dominicaines

Avenue Belzunce

64130 Mauléon - France

T +33 (5) 59 28 33 98

F +33 (5) 59 28 68 84

E contact@groupe-sully.fr

SI www.groupe-sully.fr

b) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III- Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

IV- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Règles et principes comptables

L'annexe expose les règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Estimations significatives

Nous avons procédé, sur la base des éléments disponibles, à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations retenues pour la détermination des provisions comptabilisées à la clôture de l'exercice.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan du 30 septembre 2025 s'établit à 3 336 553 €, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire, notamment à analyser les performances des sociétés sur la base des derniers comptes annuels, et à revoir les calculs effectués par la société

- Présentation d'ensemble des comptes annuels

Nous nous sommes assurés de la concordance avec la comptabilité des informations données dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V- Vérifications spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels

VI- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS AGFI à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VII- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821.55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

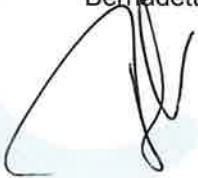
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause

la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

GROUPE SULLY SARL
Bernadette OZIOL



BILAN ACTIF

GROUPE SULLY AGFI
 19 rue d'Ayous
 64121 SERRES-CASTEL
 Tel : 05 59 33 73 73 - Fax : 05 59 33 73 74
 contact@groupe-sully.fr
 RCS Pau 348 478 236 00028 - APE 6810

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

	Valeur au 30/09/2025				Valeur au 30/09/2024	
	brute	amort. & dépréc.	nette	% de l'actif		% de l'actif
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						0,01
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences,	34 539	34 405	133		533	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				3,16		3,94
Terrains						
Constructions	563 061	411 677	151 384		188 940	
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	102 590	97 580	5 010		7 620	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				77,14		85,02
Participations	3 427 188	90 635	3 336 553		3 310 222	
Créances rattachées à des particip.	1 387 592	903 847	483 745		936 874	
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	5 514 970	1 538 145	3 976 825	80,30	4 444 189	88,97
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes						
Créances (2)				2,50		3,68
Créances Clients et comptes ratt.	81 701		81 701		83 594	
Autres créances	42 223		42 223		100 360	
Charges constatées d'avance	7 254		7 254		6 910	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	844 553		844 553	17,05	360 098	7,21
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	975 731		975 731	19,70	550 963	11,03
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	6 490 701	1 538 145	4 952 556	100	4 995 152	100

(2) Dont à moins d'un an

131 178

BILAN PASSIF

SAS AGFI

Du 01/09/2025

	Valeur au 30/09/2025	% du passif	Valeur au 30/09/2024	% du passif
Capital (dont versé : 2 350 000)	2 350 000	47,45	2 350 000	47,05
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		22,53		11,18
Réserve légale	235 000		235 000	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	880 651		323 414	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 226 018	24,76	1 758 087	35,20
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	(I) 4 691 669	94,73	4 666 502	93,42
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS	(II)			
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	932	0,02	879	0,02
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	10 495	0,21	19 863	0,40
Dettes fiscales et sociales	211 230	4,27	186 828	3,74
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	38 229	0,77	121 080	2,42
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (1)	(III) 260 887	5,27	328 650	6,58
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	(I + II + III + IV) 4 952 556		4 995 152	100

(1) Dont à moins d'un an

260 887

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

	Valeur au 30/09/2025	Valeur au 30/09/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue	491 628	581 236	-89 608	-15,42
Montant net du chiffre d'affaires	491 628	581 236	-89 608	-15,42
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions		3 333	-3 333	-100,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		14 377	-14 377	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Autres produits	735		735	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	492 363	598 945	-106 583	-17,80
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres appro.				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	164 452	182 191	-17 739	-9,74
Impôts, taxes et versements assimilés	8 159	8 045	115	1,42
Salaires	208 717	215 873	-7 155	-3,31
Cotisations sociales	76 398	85 639	-9 241	-10,79
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	42 883	46 493	-3 610	-7,76
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Autres charges		3	-3	-100,00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	500 609	538 244	-37 634	-6,99
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-8 247	60 702	-68 949	-113,59
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (2)	1 200 000	1 695 334	-495 334	-29,22
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	70 281	114 351	-44 070	-38,54
Autres intérêts et produits assimilés (2)	114	132	-18	-13,79
Reprises sur dépréciations et provisions	26 331	4 491	21 840	486,31
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	1 296 726	1 814 308	-517 582	-28,53

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

	Valeur au 30/09/2025	Valeur au 30/09/2024	Variation en valeur	en %
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	42 496	49 581	-7 085	-14,29
Intérêts et charges assimilées (3)	13 333	38 636	-25 303	-65,49
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	55 829	88 217	-32 388	-36,71
2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	1 240 897	1 726 091	-485 194	-28,11
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 232 651	1 786 793	-554 142	-31,01
Produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles (VIII)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	6 633	28 706	-22 073	-76,89
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	1 789 089	2 413 254	-624 165	-25,86
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	563 071	655 167	-92 095	-14,06
BÉNÉFICE OU PERTE	1 226 018	1 758 087	-532 069	-30,26
(2) Dont produits concernant les entités liées	1 270 281	1 809 685		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées	10 260	35 934		

ANNEXE COMPTABLE

SOMMAIRE ANNEXE

Du 01/10/2024

GROUPE SUGFI
Aéroport Pau-Meyreuil
19 rue des Forges
64121 SEJOURS
Tél : 05 59 33 73 73
RCS Pau 348 476 459
contact@groupesugfi.fr
01/10/2025
Choix

Règles et méthodes comptables (831-1, 831-2, 831-3, 831-4)	Produite
Tableau des immobilisations (832-1, 832-2)	Produite
Tableau des amortissements (832-1, 832-2)	Produite
Filiales et participations (832-5)	Produite
Etat des échéances des créances (832-9)	Produite
Composition du capital social (832-11)	Produite
Etat des provisions (832-13, 832-14)	Produite
Etat des échéances des dettes (832-15)	Produite
Comptes de régularisation passif (832-17, 832-19)	Produite

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 30/09/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisations des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

En application du règlement de l'ANC 2022-06, les produits comptabilisés jusqu'au 30 septembre 2024 en transferts de charges ont été classés au débit des comptes de charges auxquels ils se rapportent pour l'exercice clos le 30 septembre 2025.

Le montant des transferts de charges de l'exercice clos le 30/09/2025 et comptabilisés diminution des charges sociales se sont élevés à 1 647 €

Les indemnités d'assurances ont été reclassées dans des comptes "autres produits d'exploitation" pour un montant de 727 €

Suite à la modification du comparatif N-1 (en raison des seuls reclassements de présentation nécessaires pour les adapter au nouveau modèle), le bilan et le compte de résultat du 30 septembre 2024 tel qu'arrêtés et publiés font partie intégrante de l'annexe.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

Les dépenses des frais externes afférents aux formations sont comptabilisées en charges.

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

Les dépenses des frais externes afférents aux formations sont comptabilisées en charges.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

Les titres des sociétés contrôlées de manière exclusive en application de l'article 221-4 sont évalués au coût historique.

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Détermination des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des charges financières

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval. acquisition
Immobilisations incorporelles		
Autres immobilisations incorporelles	34 539	
TOTAL	34 539	
Immobilisations corporelles		
Constructions sur sol d'autrui	563 061	
Matériel de bureau, informatique & mobilier	106 498	2 317
TOTAL	669 560	2 317
Immobilisations financières		
Autres participations	5 225 413	
TOTAL	5 225 413	
TOTAL GENERAL	5 929 512	2 317

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

	Diminution par virt poste	Diminution par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			34 539	
TOTAL			34 539	
Immobilisations corporelles				
Constructions sur sol d'autrui			563 061	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		6 225	102 590	
TOTAL		6 225	665 651	
Immobilisations financières				
Autres participations		410 632	4 814 781	
TOTAL		410 632	4 814 781	
TOTAL GENERAL		416 858	5 514 971	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles	3 ANS	LINEAIRE	34 005	400		34 405
TOTAL			34 005	400		34 405
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol d'autrui	15 ANS	LINEAIRE	374 121	37 556		411 677
Matériel de bureau, informatique	3 ANS	LINEAIRE	98 878	4 927	6 225	97 580
TOTAL			473 000	42 483	6 225	509 258
TOTAL GENERAL			507 005	42 883	6 225	543 663
			Diminution de l'exercice	transf. à l'actif circ	Ventilation éléments cédés	mise hors service
Immobilisations corporelles						
Matériel de bureau, informatique & mobilier			6 225			6 225
TOTAL			6 225			6 225
TOTAL GENERAL			6 225			6 225

FILIALES ET PARTICIPATIONS

SAS AGFI

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

Informations financières											
Filiales et participations											
Lignes	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital détenue en %	Brute		Nette		Montant net des prêts et avances consentis par la société (4) (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (b) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)
			Valeur comptable (4)								
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)											
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)											
STE EXPLOITATION ALAIN MANJARR - 0 QUARTIER ZI TUBER 30120 AVEZE - 400024923											
	701 567	100,00	853 846	764 161	2 924	1 204 801	176 332	150 000			
NIMES VI - 1020 AVENUE JOLIOT CURIE 30900 NIMES - 421993072											
	3 728 937	100,00	1 941 215	1 941 215	284 732	18 515 267	810 526	800 000			
MG LOC - 1020 AVENUE JOLIOT CURIE 30900 NIMES - 423295013											
	6 373 388	100,00	81 051	81 051		3 948 246	328 183	100 000			
CEVENNES POIDS LOURDS - 72 AVENUE JEAN PHILIPPE RAMEAU 30100 ALES - 479521668											
	740 890	100,00	481 954	481 954	196 007	3 319 777	152 463	150 000			
EVA - 1020 AVENUE JOLIOT CURIE 30900 NIMES - 479413429											
	-872 050	95,00	950		903 847	75 733	-8 343				
GARAGE DEPETRI - 225 AVENUE JEAN MONNET 30300 BEAUCAIRE - 421399999											
	673 935	70,00	63 672	63 672	82	935 185	76 217				
A. TOTAL DES FILIALES											
			3 422 688	3 332 053	1 387 592			1 200 000			

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces données ne sont pas rendues publiques.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne "Observations".

GROUPE SULLY
Avenue Paul Sully
19, rue d'Alsace
64121 SAILLY-EN-TOURNAI
Tél. : 05 59 59 33 73
RCS Pau 348 474 255 0000134
contact@groupesully.fr

FILIALES ET PARTICIPATIONS

SAS AGFI

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

[illegible]

- (1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
- (2) Dans la monnaie locale d'opération.
- (3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'il s'en tienne à l'appréciation de la filiale ou participation.
- (4) En euros.
- (5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
- (6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le chiffre d'affaires consolidé soit réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.

(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société mère, les observations doivent être effectuées sur la base de la clôture de l'exercice de la société mère.

ETAT DES CRÉANCES

Du 01/10/2024 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	1 387 592		1 387 592
Actif circulant			
Autres créances clients	81 701	81 701	
Impôts sur les bénéfices	40 481	40 481	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 742	1 742	
Charges constatées d'avance	7 254	7 254	
TOTAL	1 518 770	131 178	1 387 592

CAPITAL SOCIAL

GROUPE SULLY
 Aéroport Pau Pyrénées
 19 rue d'Avion
 64121 SEPRÉS CEDEX
 Tél. : 05 59 33 73 73 - Fax : 05 59 33 73 74
 contact@groupe-sully.fr
 RCS Pau 348 470 269 0001

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	235 000,00	10
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	235 000,00	10

ETAT DES PROVISIONS

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Dotation reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations titres de participation	116 966		26 331	90 635
Sur immobilisations autres immobs financières	861 352	42 496		903 847
TOTAL	978 318	42 496	26 331	994 482
TOTAL GÉNÉRAL	978 318	42 496	26 331	994 482
Dont dotations & reprises financières		42 496	26 331	

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/10/2024 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	932	932		
Fournisseurs et comptes rattachés	10 495	10 495		
Personnel et comptes rattachés	135 346	135 346		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	64 124	64 124		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 251	7 251		
Autres impôts et taxes assimilées	4 510	4 510		
Groupes et associés (2)	38 229	38 229		
TOTAL	260 887	260 887		

COMPTE DE RENDU
COMPTES DE RÉGULARISATION
PASSIF

GROUPE SULLY
Aéroport Pau Pyrénées
19 rue de la Vallée
64171 S. CASTET AGFI
Tél : 05 59 33 73 73 - Fax : 05 59 33 73 73
RCS Pau 341 255 00038 - APE 6920Z

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	932
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 561
Dettes fiscales et sociales	187 873
TOTAL	194 366